

DECISION DU MAIRE

N° DEC202406-005 - Décision modificative n°2 : virement de crédits d'investissement

Le Maire de la Commune de Linxe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2024 DEL20240405-015Vite du budget principal 2024,

Considérant la possibilité d'acquérir une parcelle de pins sur la commune,

DECIDE

ARTICLE 1 -:

DE CRÉER l'opération 2410 : Acquisition terrain

ARTICLE 2 -.

DE PROCÉDER au virement de crédits au sein de la section d'investissement comme suit :

Opération 2405 : Acquisition bâtiments

-100 000€

Opération 2410 : Acquisition terrain

+100 000€

Signé le 18 juin 2024



Le Maire, Thierry GALLEA

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »